

Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 14 Octobre 2019 à 18h00.

L'an deux mille dix-neuf, le 14 Octobre 2019, le Conseil Municipal de la Commune de GAVARNIE-GEDRE, dûment reconvoqué, sans obligation de quorum suite à non obtention du quorum au Conseil Municipal du 07 Octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Michel GABAIL, Maire.

PRESENTS : M. GABAIL, M. MAUPEU, C. TRESCAZES, A. CASTAGNE, C. BRUZAUD

ABSENTS : L. SOLOME, C. ABELARD, Y. BRUN, P. CAUSSIEU, F. COMBRE, D. FERNANDES (procuration à C. BRUZAUD), N. HAURINE, P. LABIT, N. LECONTE, F. MINCHELLA, J-F. RAYNAL

Secrétaire de séance : M. MAUPEU

1. Approbation compte-rendu de la séance précédente

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

2. Gérance à l'auberge du Maillet

Monsieur le Maire indique que seule une candidature conforme au cahier des charges établie a été reçue. Il rappelle que cette offre de gérance a fait l'objet de plusieurs moyens de publicité : affichage en mairie, transmission à l'ensemble des mairies du pays Toy, publication sur la plateforme d'annonce légale du PLVG.

Il indique donc que seule la société STEM Grand Site a répondu à cette annonce, répondant aux différents points énoncés dans le cahier des charges.

- Engagement sur 3 ans
- Loyer fixe de 12000 € TTC
- Participation aux travaux nécessaires par augmentation annuelle du loyer de 5 697 € TTC, soit un loyer global annuel de 17 697 € TTC
- Participation variable de 2% du Chiffre d'Affaire pour un chiffre d'affaire au-delà de 200000 € HT.
- Par ailleurs la société STEM Grand Site propose un apport de matériel estimé à 10500 €, matériel qui resterait propriété de la commune à l'issue du contrat de gérance.

Michel GABAIL explique que cette année nous avons été obligé de mettre en place des toilettes sèches sur le parking du Maillet à cause du flux de touristes sur celui-ci. Pour les douches, les clients sont obligés de passer par l'extérieur et de se servir d'une lampe pour y accéder la nuit, ce qui n'est pas le mieux. Il faudrait également changer les fenêtres car l'air passe à travers.

Michel MAUPEU affirme que les fenêtres ont une cinquantaine d'années. Suite aux travaux, il y aura des charges en moins par rapport aux toilettes et surtout il n'y aura plus à les vider.

Claude TRESCAZES pense que 12 000 € pour l'aménagement des toilettes n'est pas excessif et qu'en terme de travaux STEM est compétent.

Christian BRUZAUD émet qu'il faudrait mettre à jour le tableau électrique de l'auberge.

Aussi le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Décide de confier la gérance de l'auberge du Maillet à la société STEM Grand Site pour les saisons 2020, 2021 et 2022 au loyer de 12000 € TTC fixe par an et part variable de 2% du Chiffre d'Affaire au-delà de 200 000 € HT.
- Valide la proposition de STEM d'un loyer supplémentaire de 6 000 € TTC par an correspondant à une aide de STEM conditionnée à la réalisation des travaux de mise aux normes.
- Valide la proposition d'apport de matériel émise par la société STEM Grand Site
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne application de ces décisions

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

3. Choix Assistant à Maîtrise d'Ouvrage - pour la mise en place d'une SEMOP concernant le développement 4 saisons du secteur Gavarnie-Espézières.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble de la procédure suivie pour arriver au choix du prestataire.

Dans un premier temps une analyse a été faite des 7 propositions reçues et une négociation a eu lieu avec les 2 propositions les mieux disantes (cabinets AGATE et CALIA) conformément à la possibilité donnée par le règlement de consultation établi.

A la suite de cette négociation il s'avère que la proposition la mieux disante apparaît être celle de la société AGATE en groupement avec Maître De Gerando pour la somme de 53 350,00 € HT.

Michel GABAIL compare les offres des cabinets AGATE et CALIA, il y a presque 6 000€ de différence entre les deux. C'est le cabinet CALIA qui est le plus cher. Mais AGATE a beaucoup de références sur le secteur. Attention, aucune subvention ne sera possible sur ce projet. Les travaux seront fini courant été ou automne 2020.

Claude TRESCAZES trouve que le cabinet AGATE est plus sûre car nous le connaissons déjà, ils sont très performants. Claude est impressionné par la précision du planning que propose CALIA. CALIA est une bonne référence mais nous n'avons jamais travaillé avec.

Michel MAUPEU pense qu'il faut conserver davantage celui qui connaît le dossier car ce sera un gain de temps pour les réunions à venir. Les deux cabinets doivent se valoir.

Christian BRUZAUD pense que pour une SEMOP, le plus important est l'aspect économique et l'aspect juridique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de valider le choix du groupement AGATE / Bertrand De Gerando pour un montant de 53 350,00 € HT.

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

4. SDE - Eclairage public de Gèdre

Remplacement de 157 lanternes de style par des lanternes de style à LED avec module de gestion de la puissance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2019 sur le programme «ECLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **124 000,00 €**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE : **24.800,00 €**

Produit de la vente des CEE 99.200,00 €

TOTAL : 124.000,00 €

André CASTAGNE précise que sur le quartier de Sarrat de Bas il y a 6 lampadaires et non 4.

Michel GABAIL pense que sur Sarrat de Bas il s'agit peut-être d'un vieux plan et qu'il faut revoir l'implantation des lampadaires. Cette action ne coûtera rien à la Commune sur 15 ans. Il s'agit de lampadaires programmables, ce qui sera plus favorable pour l'environnement. Les travaux seront effectués l'année prochaine au printemps.

Michel MAUPEU pense que c'est un retour sur investissement sur 8 ans. Pour le quartier Sarra de Bas, Michel explique que seulement 4 lampadaires ont été comptés sur 6 car cela doit être lié à la nature de ceux-ci (4 faces). Se demande si on ne pourrait pas demander au SDE aussi de baisser l'éclairage une partie de la nuit.

Claude TRESCAZES propose qu'il faille quantifier les nombre de lampadaires pour être sûre de ne pas en oublier.

Christian BRUZAUD explique qu'il y a déjà des LED à Gavarnie, la durée de vie est multipliée par 5.

Vote : 6 pour- 0 contre- 0 abstention

5. Diagnostic amiante - Démolition bâtiments Relais d'Espagne

Le devis demandé à l'entreprise DIAG-EXPERT pour le diagnostic amiante avant démolition Camping le Relais d'Espagne était trop élevé (5 040,00 € TTC). André Castagné avait proposé lors du précédent Conseil Municipal de demander un devis à une autre entreprise.

André CASTAGNE a donc sollicité l'entreprise AB DIAG. Celle-ci nous a émis un devis d'un montant de 1 176,00 € TTC sans se déplacer sur les lieux pour venir constater. Ce devis est un forfait, nous devons payer chaque prélèvement, ce qui n'est pas clair pour nous.

Michel GABAIL se demande sur quoi sont basés les prélèvements ? Financièrement, DIAG EXPERT rentre dans le budget. La démolition se fera l'année prochaine au printemps.

Michel MAUPEU explique que nous ne pouvons pas démolir le Relais d'Espagne sans diagnostic. Nous aurons au moins un certificat pour nous protéger en cas de problème.

Christian BRUZAUD dit qu'il va falloir traiter le bâtiment par la suite, ce qui va nous faire encore des frais. Le transport et l'évacuation du matériel va nous faire également des coûts en plus. Amiante ou pas, il s'agit de notre responsabilité.

Claude TRESCAZES explique qu'avant de faire les devis pour la démolition du bâtiment, nous sommes obligé de faire un diagnostic amiante.

Vote DIAG EXPERT : 4 pour - 0 contre - 2 abstention

Vote AB DIAG : 0 pour - 5 contre - 1 abstention

6. Création poste d'un chauffeur pour déneigement hiver 2019-2020

Afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (surcroît de travail et renfort de l'équipe technique notamment pour le déneigement à Gavarnie durant l'hiver), la Commune considère qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour une période allant du **23 Décembre 2019 au 22 Mars 2020 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Il devra justifier de la maîtrise de conduite d'engin de déneigement.

Michel GABAIL explique qu'il faut ouvrir le poste car il n'y a que deux chauffeurs, en cas de neige, ils seront en sous-effectif.

Christian BRUZAUD confirme la nécessité d'un poste en plus pour cet hiver en cas d'astreintes, de congés ou de maladie des autres employés.

Claude TRESCAZES aimerait que la Commission déneigement soit en activité pour que l'on reçoive l'ensemble du plan déneigement sur le territoire.

Michel MAUPEU souhaite créer cet emploi.

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

7. Demandes locations appartement et garage communaux

Location appartement communal - Annexe Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le préavis déposé par Mme et M Frédéric LAFON, décide d'attribuer suite à la demande de Monsieur David HOURCADE, l'appartement n° 1 T3 sis à l'ancienne Gendarmerie, pour un loyer mensuel de 401,00 € à compter du 1^{er} Décembre 2019 et ce pour une durée de trois ans.

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

Location garage ancienne Gendarmerie - Mme M MARGUIRAUT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer en location suite à la demande de Madame et Monsieur Jean-Claude MARGUIRAUT, un garage de l'ancienne gendarmerie, pour une durée de six mois soit du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 30 avril 2020, pour un montant forfaitaire de 400.00€.

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

8. Participation financière communale relative à la desserte d'un réseau électrique au Saussa – CU FAISSOLLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de desservir la parcelle cadastrée section I, n° 533 sise à Gèdre- lieudit Saussa, il est nécessaire de réaliser une extension de 41 mètres du réseau basse tension.

Cette extension sera réalisée par le SDE des Hautes-Pyrénées en échange d'une participation financière d'un montant de **6.300 €**.

Il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur une participation financière aux travaux d'extension du réseau électrique de cette parcelle ou de demander à Monsieur Sébastien FAISSOLLE, futur propriétaire de la parcelle de prendre en charge la somme de 6.300 € au titre de la participation **pour équipement propre**.

Malgré une volonté affirmée du Conseil Municipal de pouvoir aider les propriétaires, la loi a changé et interdit de prendre en charge le pourcentage de réseau qu'il soit en eau, en assainissement ou en électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas financer ce projet d'extension de réseau qui deviendra un équipement propre.

Vote : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

9. Divers

Devis horodateurs

Monsieur le Maire indique que la commune doit réaliser sans délai et obligatoirement une coûteuse mise aux normes de ses 11 horodateurs sur les parkings de Gavarnie afin de permettre le paiement sans contact.

Par ailleurs qu'après renseignement, l'achat d'horodateurs neuf serait plus approprié et serait la solution la moins onéreuse sur du long terme.

Michel GABAIL explique que l'horodateur actuel ne fait pas le paiement sans contact. Soit on change le système de paiement et nous gardons les machines qui ont plus de dix ans soit nous changeons les machines entièrement. Si nous achetons des machines neuves, nous repartons pour une dizaine d'années. Nous avons fait des demandes de devis à deux autres sociétés mais nous n'avons pas eu de retour de leur part.

Michel MAUPEU pense que cela vaut plus le coup d'acheter des machines neuves car le système de paiement risque de se développer rapidement dans les années à venir. L'écran couleur n'est pas indispensable.

Christian BRUZAUD trouve que l'écran couleur est plus agréable.

Le conseil municipal, décide de lancer une mise en concurrence publique pour l'acquisition de 11 nouveaux horodateurs.

Vote pour changer l'ensemble des horodateurs avec écran noir et blanc : 6 pour - 0 contre - 0 abstention

Christian BRUZAUD a quitté le Conseil Municipal à 21h00

Suspension du projet de réorganisation des services des finances publiques dans les Hautes Pyrénées

Le projet de réorganisation des services des Finances Publiques prévoit la suppression des trésoreries et d'un service public de proximité pour les collectivités locales et pour les citoyens.

Ce projet obligera les exécutifs locaux des territoires ruraux notamment à parcourir plusieurs kilomètres pour déposer leurs fonds à la trésorerie la plus proche.

Il fera courir un risque en matière d'ordre et de sécurité publique puisque c'est le Maire ou le régisseur qui transportent les fonds en voiture.

D'autres collectivités feront appel à des sociétés spécialisées de transport de fonds, ce qui correspond à une nouvelle dépense locale.

Nos concitoyens, lors du « grand débat », ont réclamé avec force une égalité d'accès à un service public de proximité et de qualité, et que cette exigence n'est pas prise en compte dans le projet de réorganisation présenté.

En conséquence, le Conseil Municipal de Gavarnie-Gèdre, rappelle son attachement à un service public des Finances Publiques de qualité et de proximité.

Demande d'installation d'un store banne au commerce « Chez Tonin »

Monsieur PETEILH demande l'installation d'un store extérieur pour la terrasse du commerce « Chez Tonin ».

Vote : 4 pour - 0 contre - 0 abstention

Participation communale cadran solaire

L'Amicale Gnomonique Pyrénées Aquitaine avait pour projet la restitution du Cadran Solaire façade sud-ouest des Grottes Russel Bellevue à Gavarnie.

Suite au dépôt de déclaration préalable de travaux, Monsieur GARCIA a souhaité rencontrer Monsieur le Maire afin de lui soumettre une demande de partenariat sur le cadran solaire afin de compléter la participation du Parc National des Pyrénées et leurs propres fonds.

Le Conseil Municipal a donc décidé de donner une participation d'un montant de 400 € à l'Amicale Gnomonique Pyrénées Aquitaine.

Vote : 4 pour - 0 contre - 0 abstention

Budget annexe station de ski : Décisions modificatives n° 2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe station de ski, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 0 €

Cpte 023 virement à l'investissement.....	26.000,00 €
Cpte 6218 Personnel extérieur.....	- 16.000,00 €
Cpte 6411 Salaires, appointements.....	- 10.000,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 26.000 €

Cpte 2135/100 Installations Centre d'accueil.....	26.000,00 €
---	-------------

Recettes : 26.000 €

Cpte 021 virement du fonctionnement.....	26.000,00 €
--	-------------

Le Conseil Municipal approuve ces virements de crédits.

Vote : 4 pour - 0 contre - 0 abstention

Budget annexe eau potable : Décisions modificatives n° 2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe eau potable, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 3.000 €

Cpte 6135 Location.....	1.000,00 €
Cpte 6061 Electricité.....	1.000,00 €
Cpte 6262 Frais téléphone.....	500,00 €
Cpte 6064 Fournitures administratives.....	500,00 €

Recettes : 3.000 €

Cpte 70111 Vente eau.....	3.000,00 €
---------------------------	------------

Le Conseil Municipal approuve ces virements de crédits.

Vote : 4 pour - 0 contre - 0 abstention

Budget annexe assainissement : Décisions modificatives n° 1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives dans le budget annexe assainissement, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses : 7.500 €

Cpte 706129 Redevance modernisation	8.000,00 €
Cpte 673 Titres annulés exercices précédents.....	- 500,00 €

Recettes : 7.500 €

Cpte 70111 Redevance assainissement 7.500,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces virements de crédits.

Vote : 4 pour - 0 contre - 0 abstention

Avocat

L'assistance d'un avocat sera demandée pour deux dossiers :

- Mise en cause par la société BOUVERANDE (permis SCI CAZAOUS BUILDING)
- Téléphonie Mairie problème avec opérateur CONNEXX

Cession d'activité du débit de Tabac de Madame GABAIL

Madame GABAIL, gérante du dernier débit de tabac de la Commune de Gavarnie fait part de son souhait de cesser cette activité le 31 Octobre 2019. Un repreneur s'est désisté début Septembre, à ce jour Mme GABAIL n'a aucun repreneur pour la reprise de cette activité.

Suite à une entrevue avec le service des Douanes, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée la possibilité éventuelle de racheter la licence tabac à Madame GABAIL pour le compte de la Commune à condition expresse qu'elle puisse être vendue dans un des locaux communaux. Monsieur le Maire fait part d'une lettre reçue par l'administration des douanes.

*Suite au débat et vu le peu de participants au Conseil Municipal, **Claude TRESCAZES** propose à Monsieur le Maire d'informer l'ensemble des Conseillers Municipaux par mail.*

Pas de vote émis pour le moment.

Cantine école de Gèdre

Les membres de l'œuvre post scolaire ont décidé de dissoudre l'association.

Amélie CAUSSIEU : Présidente

Fabienne ARANJO : Trésorière

Huguette SAVOIE : Secrétaire

Lors de l'Assemblée Générale du 03 Septembre 2019, l'association œuvre post scolaire qui gère la cantine a été dissoute à tort après contrôle des statuts.

Madame Amélie CAUSSIEU, Présidente, propose d'organiser une nouvelle Assemblée Générale.

Festival Héas

Dans le cadre de l'appel à projet de la région « valorisation du patrimoine culturel d'Occitanie », l'association Chœur de Chambre Êkhô monte un dossier à visée conviviale et pédagogique plongeant le public au cœur de prestations vocales professionnelles dans des cadres historiques exceptionnels. Ce concert est prévu à la chapelle d'Héas pour le 27 août 2020.

Le Conseil Municipal accorde une aide de 1 000 €.

Vote : 3 pour - 1 contre

Forfait Ski Saison réservé à l'école primaire

Ce forfait saison réservé aux primaires du périmètre de notre communauté des communes donne un droit d'accès uniquement aux stations de Gavarnie et Hautacam et n'est pas assimilable au forfait saison classique.

Son tarif avait été établi à 60 € et l'objectif était de proposer les deux stations que STEM gère. Ils souhaiteraient l'étendre éventuellement à Lourdes et l'agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées, dans une logique de reconquête des jeunes du piémont du département.

Vote : 4 pour - 0 contre - 0 abstention

Film Pyrénéiste

Jean-Michel et Maxime Jorda ont réalisé l'hiver dernier un film documentaire qui se déroule dans le massif des Pyrénées. Ensemble ils ont voulu découvrir le massif des Pyrénées en réalisant un parcours de la mer à l'océan en passant par les sommets. Leur traversée devient, au fil de l'aventure, un film d'Histoire. Ils vont à la rencontre des pionniers qui ont raconté ce massif ! Ceux qui ont laissé les premières traces sur les plus hauts sommets Pyrénéens. Ils étaient savants, écrivains, sportifs de bon niveau. Ils furent à l'origine du Pyrénéisme.

Une projection du film Pyrénéiste aura lieu fin Novembre - Début Décembre 2019 sur la Commune de Gavarnie-Gèdre.

Location appartement école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour une durée de trois ans :

- L'appartement situé à l'école – 1er étage – N° 3 à Monsieur gilles STASTNY à compter du 1er Novembre 2019 pour un loyer mensuel de 230,00 €.
- L'appartement situé à l'école – 2ème étage – N° 4 à Madame Morgane DISCOMPS à compter du 1er Novembre 2019 pour un loyer mensuel de 250,00 €.

Convention de requalification urbaine, aménagement et mise aux normes du centre du village

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Le Président du Conseil Départemental concernant un projet de convention relatif à la mise en accessibilité des espaces publics avec requalification du village de Gavarnie incluant des aménagements aux abords des routes départementales 921 et 128 dans notre traverse d'agglomération.

Le Département versera à la Commune un fonds de concours d'un montant de 25 600 € correspondant aux travaux de mise en œuvre de la couche de roulement en bétons bitumineux des voies de circulation dans l'emprise du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Décide d'établir une convention entre notre Commune et le Département afin de définir les obligations respectives de nos deux collectivités en matière d'investissement et d'entretien du secteur aménagé.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de requalification urbaine et de mise en accessibilité.

La séance est levée à 22h47